

ÉCOLE, GRATUITÉ, ÉGALITÉ

La réforme des rythmes scolaires est censée mieux correspondre au rythme de l'enfant et favoriser sa réussite par la découverte de nouvelles activités. À Crépy-en-Valois, celles-ci sont payantes. L'école n'est donc plus gratuite et toutes les familles ne sont pas traitées à égalité. On peut se demander si l'ajout d'une demi-journée de classe le mercredi matin respecte réellement le rythme de l'enfant.



Un parent d'élève de Crépy nous exprime son mécontentement :

« Pour les nouveaux rythmes scolaires, les choses sont simples : mon enfant prend le bus et donc ne rentre pas dans le dispositif. Nous avons été informés à la fin de l'année scolaire dernière par un petit dépliant. Mais des parents mal informés n'ont pas jugé utiles ces nouvelles activités qui sont payantes. Pour les parents qui travaillent, l'organisation est compliquée et ils sont obligés de payer. La gratuité scolaire est remise en cause ! »



À Bonneuil-en-Valois, la nouvelle municipalité mène une expérience intéressante.

Elle a mis en place un processus de concertation, a choisi la gratuité totale pour les enfants, soit pour la commune un coût de 13 700 euros cette année, les activités sont assurées par des intervenants extérieurs pour l'éveil artistique et par des animateurs qualifiés du périscolaire. Mais qu'en sera-t-il l'an prochain avec la baisse des dotations de l'État ?

QUI DOIT PAYER ?

PAS les familles, PAS les chômeurs, PAS l'immense majorité de la population...

Mais ceux qui empochent le plus !

- € actionnaires : + 30 % en un trimestre
- € entreprises : 40 milliards de crédits d'impôts avec le CICE sans résultat pour l'investissement et l'emploi et 41 milliards de pacte de responsabilité sans contrainte de création d'emplois...

Et ceux qui trichent vraiment en fraudant : 85 milliards d'évasion fiscale chaque année représentent une manne d'argent colossale qui permettrait de résoudre beaucoup de problèmes.

D'une commune à l'autre... de fortes inégalités pour les familles

À Crépy, il en coûte 13,20 euros par mois et par enfant, 3 euros pour les non imposables. Dans le Conseil municipal, seules des voix à droite ont contesté. Le conseiller général PS n'a dit mot. Le Front de gauche qui n'a pas d'élus siégeait parmi le public.

À Béthisy-Saint-Pierre, il faut déboursier jusqu'à 24 euros. À Bonneuil-en-Valois, Eméville, Feigneux, par exemple, le choix de la gratuité a été retenu pour les nouvelles activités.

Pour le Front de gauche, ces heures doivent être réintégrées dans le cursus scolaire et assurées par l'Éducation nationale. Ces activités risquent à terme d'être privatisées.



Austérité pour les communes, qui va payer la note ?

La baisse de 1,5 milliard en 2014 puis de 3,7 milliards en 2015 de dotations de l'État aux communes, aux départements et aux régions se traduit par plus de dépenses pour la population et moins de services publics.

Par exemple, au lieu de la gratuité, le département fait payer une part du transport scolaire aux collégiens et lycéens, les rythmes scolaires sont payants selon les communes.

Les associations, les projets de travaux publics et du bâtiment sont déjà touchés, des emplois sont supprimés. Les emplois des services publics locaux sont menacés.

Où est la lutte contre le chômage ?

La politique d'austérité du gouvernement socialiste nous mène à la catastrophe.

Des alternatives existent mais sont censurées par les médias et le gouvernement.

Le 15 novembre, elles seront défendues dans la rue.

Plus d'informations sur :

<http://oise.pcf.fr>

<http://fdg-crepy.blogspot.fr>

